

Stagiaires Solidaires

Mars 2018 - 2nd degré

Pour une éducation émancipatrice, contre la casse du service public

Organisons la riposte

Le gouvernement attaque le service public d'éducation et donc son personnel et ses usagers et usagères. Les réformes du bac et du lycée, la sélection à l'université, la suppression des moyens de l'éducation prioritaire, les dotations horaires en baisse, et les attaques sur les UPE2A en sont des exemples frappants. Par ailleurs, les recommandations faites par le gouvernement sur un plan de départ volontaire, la paye au mérite, le recrutement du personnel par les chefs de service d'établissement et la régionalisation de l'enseignement professionnel, sont autant d'annonces alarmantes visant à casser l'École et nos métiers.

Des actions de mobilisation ont lieu dans différents établissements et différentes villes. La lutte doit s'amplifier!

Tous et toutes en grève le 22 mars!

Afin de lutter contre la casse des services publics et la dégradation des conditions de travail de ses agent-e-s, les organisations syndicales appellent à une journée de mobilisation et de grève dans toute la fonction publique.

Le 8 mars, journée d'action et de grève pour les droits des femmes

Les luttes féministes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais cette égalité est loin d'être effective. C'est pourquoi la journée du 8 mars ne se « fête » pas et n'est pas la « journée de la femme » mais bien celle de lutte pour les droits des femmes ! Le 8 mars est une journée internationale de convergence de toutes nos luttes, celles des femmes d'ici et d'ailleurs.

Le mouvement intra, c'est parti

Il sera bientôt possible, courant mars, de consulter les postes vacants et de saisir ses vœux de mutations sur l'application SIAM accessible via I-prof (rubrique "Les Services"). Il est possible de formuler de 1 à 20 vœux.

Vous aurez le choix entre des vœux établissements (en en choisissant un bien précis si le poste apparaît comme vacant, des vœux communes, des vœux regroupements de communes, des vœux départements, et des vœux zones de remplacement.

Dans l'académie de Créteil, vous avez 50 points de bonification ou 100 points pour les ex-contractuel-les, ex-AED, ex-AESH, ex-EAP sur les vœux larges : communes, groupements de communes et départements. Très souvent, les stagiaires utilisent à perte leurs points bonus car la bonification ne vaut que pour le 1er vœu large ! Il vaut mieux faire un 1er vœu large sur le département plutôt que sur le groupement de communes ou la commune.

Sud demande depuis plusieurs années l'extension de la validité de ce bonus à tous les vœux larges. N'hésitez pas à consulter les commissaires paritaires de SUD éducation qui pourront répondre à vos questions et vous suivre durant toutes les phases du mouvement en les contactant à l'adresse: commissaires.paritaires@sudeducréteil.org.

Les permanences téléphoniques de nos commissaires paritaires ont lieu le mercredi de 9H30 à 18H au 01.55.84.41.26. ou 06.88.66.47.23.

Pour nous contacter :

Permanence de Saint-Denis :
01 55 84 41 26 / 06 88 66 47 23—contact@sudeducréteil.org

Permanence de Créteil :
01 43 77 33 59—contact@sudeducréteil.org

Permanence 77 :
contact@sudeducréteil.org—06 41 88 37 71 / 07 81 91 64 68



<http://www.sudeducréteil.org/>



<http://www.sudeducréteil.org/>

<http://www.sudeducréteil.org/>